

LA REVUE GÉNÉRALE

LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

~~~~~  
Directeur-Rédacteur en chef : M. CH. DE LARIVIÈRE

SECRÉTAIRES DE LA RÉDACTION : MM. HENRI QUET ET PAUL MOREL.

---

1<sup>re</sup> ANNÉE.

15 DÉCEMBRE 1883.

NUMÉRO 3.

---

## LA POLYANDRIE DANS L'HIMALAYA OCCIDENTAL

Parmi les mœurs étranges et bizarres que j'ai observées pendant mes voyages chez les différentes peuplades que j'ai visitées, nulles ne m'ont plus frappé que la coutume de la polyandrie. Dans le Koulou et dans le Ladak, j'ai pu faire des études sur l'existence de cette coutume.

Le Koulou constitue la vallée supérieure du Bias, un des affluents de l'Indus. Figurez-vous une série de profondes vallées entourées de verdoyantes montagnes et arrosées par des torrents impétueux, auxquelles on arrive en franchissant des passes de plus de 3,000 mètres d'altitude. Vous quittez la plaine des Indes et son ciel brûlant pour gravir les premiers contreforts de ce gigantesque renflement terrestre qui s'appelle l'Himalaya.

Vous apercevez d'abord des palmiers aux troncs élancés, des cactus aux formes bizarres, atteignant la grosseur de nos arbustes, des bambous aussi puissants que de jeunes peupliers, — ensuite, des rhododendrons arborescents, des lauriers ornés de grappes de fleurs, — puis, les palmiers disparaissent, les cactus se rabougrissent, le bambou lui-même, n'est plus que la tige svelte et gracieuse que les artistes japonais reproduisent avec tant de goût sur leurs porcelaines; en revanche, le majestueux cèdre déodare se dresse devant nous accompagné des pins excelsiors, arbres élégants par excellence dont les fins contours s'estompent sur un fond de fraîche verdure ou sur un horizon transparent encadré par des cimes neigeuses. Qui n'a vu, de ses yeux vu, une forêt himalayenne, ne peut se faire une idée du ravissement qu'éprouve le voya-

geur européen à l'aspect de cette puissante et incomparable nature.

Le Koulou nous représente cette nature dans toute sa splendeur. Cette belle contrée est habitée par une population douce et laborieuse, adonnée à une espèce de culte de la nature dont les pratiques idolâtres rappellent vaguement la mythologie grecque. Car, ainsi que chez les antiques Hellènes, chaque arbre, chaque source, chaque rocher est habité par une divinité quelconque, dont les poétiques attributions nous font songer aux dryades et aux nymphes.

Quelle différence avec le Ladak, où l'Himalaya donne la main aux sombres monts Karakorum. L'Indus, le fleuve sacré de l'antiquité indienne, le fleuve mâle, comme les indigènes l'appellent, et son principal affluent, le Shayok, le fleuve femelle, arrosent un pays nu et désolé, aride et sablonneux où d'énormes roches, affectant des formes fantastiques, se dressent sur le chemin des rares voyageurs qui osent affronter ses terribles solitudes. De temps en temps, le cri aigu de la marmotte retentit, ou bien l'on voit sur une pente voisine se profiler l'ombre d'un ours gigantesque qui s'enfuit à l'aspect du visiteur. Les rares oasis de verdure surplombant la rivière et les villages perchés sur les flancs des rochers ressemblent à des nids d'aigles, tellement ils paraissent isolés et inaccessibles. Et pourtant l'homme y habite depuis la plus haute antiquité, disputant à une nature marâtre chaque moment de sa pénible existence: des sentiers taillés dans le roc, des ponts suspendus tressés de brindilles d'arbres, et des constructions solides élevées sur des hauteurs vertigineuses témoignent en faveur de son génie.

Revenons au Koulou.

Malgré la fertilité relative de cette contrée, les différences d'altitude sont si grandes que les parcelles de sol

labourables sont d'une exiguité extrême. Les communications avec la plaine des Indes étant assez difficiles à cause de l'élévation des cols et de l'étroitesse des sentiers, les législateurs de ce pays ont été obligés de chercher un moyen d'empêcher la trop rapide augmentation des habitants. Nous venons d'indiquer les causes de l'étrange coutume de la polyandrie.

La femme est le chef de la communauté; elle seule hérite, et elle seule transmet son patrimoine. Une femme épouse quatre à six hommes, généralement des frères, qui, chacun à tour de rôle, jouissent des prérogatives d'un mari effectif.

Quand un des maris aperçoit les souliers d'un de ses frères sur le seuil de la chambre nuptiale, usage que l'on appelle le *Djoutika-Tabou*, il sait qu'il ne doit pas le franchir.

Les enfants issus de ces étranges unions parlent d'un père aîné et d'un père cadet. La coutume barbare de l'infanticide des jeunes filles est pratiquée dans le Koulou, afin d'éviter l'accroissement de la population féminine. Aujourd'hui la polyandrie n'est plus aussi générale dans le Koulou qu'elle l'était autrefois; on y peut constater des cas de polyandrie et de polygamie. Dans un village des environs de Sultanpour (capitale du Koulou) j'ai rencontré dans une de ses maisons six hommes vivant avec une femme, dans la maison voisine trois hommes vivant avec quatre femmes, un peu plus loin, un homme avec quatre femmes. Ces arrangements dépendent toujours de la situation de fortune de ces différents ménages (1).

La polyandrie existe aussi dans le Lahoul, pays limitrophe du Koulou, et peut-être aussi dans le Spiti, qui sépare ces contrées du Thibet proprement dit. Les habitants du Lahoul sont bouddhistes, mais cette religion y est beaucoup moins pure que dans le Thibet, on y rencontre des samas et des religieuses; ces dernières, peu nombreuses, n'habitent leur couvent que pendant deux mois de l'hiver; le reste du temps, elles vivent avec leurs familles, et comme elles n'ont pas fait vœu de chasteté, il leur est loisible de se marier. Souvent aussi, elles épousent des samas. Pour devenir religieuse, il suffit d'apprendre à lire et à écrire et de porter un bonnet rouge, comme signe distinctif. Il paraît que la vie qu'elles mènent pendant leur court séjour dans le couvent n'est pas des plus édifiantes.

Il est probable que la polyandrie existe aussi dans le Spiti. L'existence de cette coutume y est d'autant plus probable, qu'elle a été signalée au nord du Spiti, dans l'Houndès par un des pandites (lettrés indigènes) envoyé par le colonel Montgomery, pour explorer les versants méridionaux de l'Himalaya central et occidental. Les mœurs du Lahoul et du Spiti se rapprochent d'ailleurs beaucoup

de celles du Thibet proprement dit, où l'existence de la polyandrie a été constatée par Samuel Turner dès la fin du dernier siècle (4). Les réflexions que le voyageur anglais joint à sa description sont, d'ailleurs, des plus instructives. Nous avons nous-même constaté dans le Lahoul une forte dégénérescence de bouddhisme mêlé d'hindouisme; témoin la liberté presque absolue dont jouissent les religieuses dans ce pays.

Il est en tout cas étonnant que Marco Polo qui a été à l'Hassa en venant de l'est et qui nous signale des coutumes fort curieuses qu'il a observées au Thibet, ne nous parle jamais de la polyandrie. Peut-être n'existe-t-elle pas à l'Hassa même ni dans le Thibet oriental. Toutefois le grand voyageur vénitien y a constaté l'existence d'autres mœurs qui ont beaucoup d'analogie avec la polyandrie.

En visitant quelques mois plus tard la frontière occidentale du Ladak, j'ai rencontré les mêmes coutumes; cependant, les femmes du Ladak, avec leurs pommettes saillantes, leurs petits yeux obliques et leurs figures en losange, sont beaucoup moins jolies et surtout moins gracieuses que leurs sœurs du Koulou.

Leur conduite aussi est moins réservée que leurs maris, qui depuis Marco Polo ont dû changer d'idées, ne pourraient le désirer (2).

La polyandrie ne se pratique pas au Ladak entièrement de la même façon qu'au Koulou. Les femmes y jouissent d'une singulière prérogative; elles choisissent, en dehors de l'association des frères dont elles sont l'épouse, un cinquième ou sixième mari supplémentaire, absolument selon leur goût. Mais au Ladak aussi on rencontre des cas de polyandrie; il arrive même qu'une jeune fille riche ne prend qu'un seul mari dont elle se contente.

Dans le Ladak, la polyandrie paraît être née des mêmes circonstances que dans le Koulou; plus que dans le Koulou le sol cultivable est rare, et les conditions climatiques sont telles, qu'il serait impossible d'en augmenter l'étendue. Schlagintweit (3) et Drew (4) paraissent être dans le vrai quand ils attribuent le régime de la polyandrie dans le Ladak à des raisons économiques; car, dans le Ladak plus qu'ailleurs, la population mourrait de faim, si, à la suite d'une augmentation régulière, la propriété se subdivisait à l'infini, d'autant plus que l'émigration est rendue difficile par l'éloignement géographique du pays.

Drew, qui a exercé pendant assez longtemps les fonctions de gouverneur du Ladak, n'a jamais pu se renseigner sur l'existence de l'infanticide des filles dans ce pays.

Quand un homme, dans une situation aussi exceptionnellement avantageuse, a été dans l'impossibilité de se

(1) M. Lyall que j'ai rencontré à Simla, comme ministre des affaires étrangères, et à qui nous devons des travaux de recensement très remarquables sur le district de Koulou, a fait des observations analogues dans le village de Platch.

(4) Samuel Turner, *An account of an embassy to the court of the Teshoo Lama in Tibet*, 1800.

(2) Marco Polo, édition G. Pauthier.

(3) Schlagintweit, *Indien*, II.

(4) Drew, *The Jumoo and Kashmir territories*.

renseigner sur un fait aussi important, il ne faut point s'étonner si des voyageurs, qui n'ont pas été favorisés par de pareilles circonstances, n'ont pas été plus heureux sous ce rapport que l'ingénieur anglais. Drew serait tenté de croire que le petit nombre de naissances féminines au Ladak peut être attribué aux conséquences de la polyandrie. Cette supposition reste encore à démontrer. Il paraît d'ailleurs que, dans cette contrée, on empêche la trop grande diminution de la population en contractant de temps en temps des mariages polygames et même monogames, ce qui établit alors l'équilibre. Il paraît démontré que la polyandrie exerce une influence fâcheuse sur les mœurs des femmes; car ni dans le Ladak, ni dans le Koulou, les femmes ne peuvent passer pour des modèles de fidélité conjugale. Dans le Koulou surtout, elles ont la réputation d'être coquettes et volages.

A Leh, capitale du Ladak, il existe tout un quartier de la ville qui est habité par des métis issus de femmes ladakies et de pères étrangers. Quant au Koulou, les voyageurs en racontent des histoires singulières. Ainsi, on nous a assuré que l'assistant-commissaire de ce pays avait pris les mesures les plus sévères pour protéger les maris koulous. Quand un officier anglais en voyage se laisse séduire par les charmes d'une Calypso de cette contrée, les maris sont tenus de lui refuser tout moyen de subsistance, afin de l'obliger à quitter le pays au plus vite. J'ai moi-même eu l'occasion de rencontrer pendant mon voyage un jeune officier victime d'une pareille aventure, et à qui, par un sentiment d'humanité, j'ai cédé quelques boîtes de conserves.

Au Koulou, d'ailleurs, ces singulières familles vivent dans une entente parfaite, sans trace de jalousie.

Il ne faut pas oublier non plus que les nombreux temples de cette contrée sont desservis par des jeunes filles vouées au culte de Maha-devi, femme de Siva, et ces jeunes filles ne redoutent nullement les aventures galantes. Les hommes travaillent dans les champs, ou se font coolies pour transporter les bagages des voyageurs; la femme dirige la maison et s'occupe des enfants; elle reçoit et centralise dans ses mains les sommes que les maris ont gagnées. Elle est donc la véritable gardienne du bien amassé par l'association matrimoniale.

La coutume de la polyandrie s'observe dans différentes autres contrées du monde. Il ne faudrait pas, cependant, la confondre avec une institution qui se rencontre chez certaines castes guerrières (1). Ces guerriers, voués au célibat, possèdent des femmes en commun. Une pareille institution se remarque chez les Naïrs des côtes de Malabar (2), et elle existait autrefois chez les Cosaques du Saporague (3).

La polyandrie proprement dite se rencontre chez les Esquimaux, chez les Aléoutes, chez les Koriaks et les

Koulouches (4). John Lubbock constate l'existence de cette même coutume chez les Iroquois et chez plusieurs tribus du bassin de l'Orénoque. Dans les mers du Sud on trouve ces mœurs étranges chez les Maoris de la Nouvelle-Zélande et dans quelques autres petites îles (5). Dans l'Inde méridionale, la polyandrie est fréquente parmi quelques tribus des monts Nilgherris, où tous les frères de la même famille deviennent les maris de la femme du frère aîné, et, *vice versa*, les sœurs cadettes de la femme deviennent les épouses de cette association matrimoniale (6). Un usage presque semblable existait chez les Bretons insulaires du temps de César (4), comme notre savant collègue M. Lagneau nous l'a fait remarquer. M. Lagneau nous a cité aussi les Agathyrse et les Liburnes comme adonnés à la polyandrie (5). Je dois même à l'obligeance si connue de notre collègue M. Rousselet un renseignement bien plus curieux encore. Sur les côtes du Malabar, chez les Naïrs (les mêmes dont parle Graul), existe l'usage suivant : Une jeune femme prend légalement un homme pour époux, c'est-à-dire pour protecteur, car jamais il ne peut devenir son mari de fait. Cet avantage est réservé à une série d'autres jeunes gens que la jeune fille a soin d'associer à son ménage par la suite.

Dans l'Afrique australe, chez les Héréros, l'existence de la polyandrie a été également constatée (6). Je ne vous parle plus du Thibet proprement dit. J'ai déjà cité les récits attrayants de Samuel Turner (7). Vigne signale aussi l'existence de la polyandrie à l'est de Simla, près de Moussouri (8). Dans le Tchitral même, on trouve des traces de cette étrange coutume (9).

En terminant, je tiens à insister sur les causes auxquelles j'attribue la polyandrie. Absolument d'accord avec le célèbre voyageur français Louis Rousselet, d'accord aussi avec les savants anglais Harcourt (10) et Drew (11), je pense que la polyandrie est le résultat fatal d'un état économique qui, à un certain moment, s'est présenté dans tous les pays où elle régnait jadis et dans ceux où elle règne encore. Les pays fertiles, et qui peuvent suffire à la subsistance de leurs habitants, n'ont pas besoin d'avoir recours à ces coutumes étranges, au sujet desquelles les prédispositions de race, les pratiques religieuses et les conditions climatiques ne sont également pas étrangères.

CH.-E. DE UJFALVY.

(1) Oscar Peschel, *Völkerkunde*, 1875.

(2) Graul, *Ostindien*, bd. III.

(3) G. V. Kessel, *Ausland*, 1872, n° 37.

(4) Waitz, *Anthropologie*, bd. III.

(5) Oscar Peschel, *ibidem*.

(6) Baierlein, *Nach und aus Indien*.

(7) *De bello gallico*, lib. V, cap. xiv.

(8) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, tome V, 2<sup>e</sup> fascicule.

(9) G. Fritsch, *Die Eingebornen Südafrika's*.

(10) Samuel Turner, *ibidem*.

(11) Vigne, *Travel in Kashmir, Ladak and Iskardo*, 1842.

(12) Biddulph, *The tribes of the Hindoo-Koosh*, 1880.

(13) Harcourt, *The Himalayan districts of Kooloo, Lahoul and Spiti*, 1871.

(14) Drew, *ibidem*.